

# **Compte rendu de la séance du 09 janvier 2018**

Secrétaire(s) de la séance: Sandrine FOUSSAT

11 Jean-Marie BLAVIGNAC, Elisabeth ARRESTIER, Jocelyne BIACHE, Bruno RIBIERE, Sandrine FOUSSAT, Olivier CHAUMEIL, Maryse GENEVAISE, Philippe COURBEBASSE, Pascal BRUYERE, Christine POUJADE  
1 Christophe JEANNEL

*Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents*

## **Ordre du jour:**

- 1) Délibération pour renouvellement du contrat statutaire du personnel
- 2) Délibération pour le lancement d'évaluation des risques professionnels
- 3) Délibération pour décisions budgétaires modificatives
  - amortissement camion communal
  - imputation de subventions
  - imputation sur plantations communales

## **Délibérations du conseil:**

### **PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL ( DE 01 2018)**

vote pour 10 contre 0 abstention 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cete société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'assurance avec la C.N.P.

### **LANCEMENT D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ( DE 02 2018)**

vote pour 10 contre 0 abstention 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. a ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnel (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise enplace de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Corrèze propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de la Corrèze la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la mise en oeuvre de cette démarche.

**DECISION MODIFICATIVE N°5 - REAJUSTEMENT BUDGETAIRE 2017 ( DE 03 2018)**  
vote pour 10 contre 0 abstention 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-25.91	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25.91	
4 (042)	Virement à la section investissement	-49.52	
81 (042)	Imp. report. impôts comm. et imp. corp.		-49.52
<b>TOTAL :</b>		<b>-</b>	<b>-49.52</b>

II		DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	2675.61	
28182 (040)	Matériel de transport	49.52	
1313	Subv. transf. Départements	54484.00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		-2675.61
1323 - 29	Subv. non transf. Départements		-54484.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-49.52

<b>TOTAL :</b>	<b>57209.13</b>	<b>-57209.13</b>
----------------	-----------------	------------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE 2018-2019 ( DE 04 2018)**  
vote pour 07 contre 3 abstention 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation des temps scolaires en place sur la commune de chauffour sur Vell et indique qu'ils peuvent être organisés de plusieurs façons sur l'année scolaire 2018-2019.

- 9 demi-journées avec organisation d'une ou plusieurs journées de classe de plus de 5h30, ou d'une ou plusieurs demi-journées de plus de 3h30

- 8 demi-journées dont 5 matinées, permettant un après-midi dédié aux activités péri-scolaires.

- 4 jours

Des dérogations peuvent être demandées.

Après argumentation et discussion, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les propositions d'organisation du temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la mise en oeuvre de cette démarche.

**DECISION MODIFICATIVE N°5 - REAJUSTEMENT BUDGETAIRE 2017 ( DE 05 2018)**  
vote pour 10 contre 0 abstention 0

*Annule et remplace la DM N°5 ( DE 03 2018)*

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-25.91	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25.91	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	49.52	
7811 (042)	Rep. amort. immos corpo. et incorp.		49.52
<b>TOTAL :</b>		<b>49.52</b>	<b>49.52</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2128	Autres agencements et aménagements	2675.61	
28182 (040)	Matériel de transport	49.52	
1313	Subv. transf. Départements	54484.00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		2675.61
1323 - 29	Subv. non transf. Départements		54484.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		49.52
<b>TOTAL :</b>		<b>57209.13</b>	<b>57209.13</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h30

Ont signé au registre des délibérations :

Jean-Marie BLAVIGNAC

Élisabeth ARRESTIER

Jocelyne BIACHE

Bruno RIBIERE

Sandrine FOUSSAT

Olivier CHAUMEIL

Maryse GENEVAISE

Philippe COURBEBASSE

Pascal BRUYERE

Christine POUJADE

Christophe JEANNEL